

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 FEVRIER 2018

Membres présents : 17/18

L'an deux mil dix-huit, le six février, 19 heures, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire et mandataire de Mme Elisabeth MEYER : M.Michel STOCKER, Mme Pascale STIRMEL, M.Richard LEGOLD, adjoints au maire, M.Didier SCHAEFFER, M.Claude KOST, Mme Edith CARL, M.Michel SPITZ, M.Eric MULLER Mme Sabine SCHMITT, Mme Isabelle LAGRANGE, Mme Josiane BASSO, M.Alexandre LOTZ, Mme Céline BECK et Mme Violaine DECKER-COUSTY.

Absents excusés : MM.Christian METZ et Michel METZ.

1)LE PROCES-VERBAL de la séance du 21 décembre 2017 étant adopté par 14 voix (3 abstentions : Mme Pascale STIRMEL, M.Alexandre LOTZ et Mme Violaine DECKER-COUSTY, absents lors de cette réunion), M.le Maire passe à l'ordre du jour.

2)REAMENAGEMENT DE LA RUE DES ALLIES

M.Jean-Claude MANDRY, Maire commente la note de synthèse et les plans présentés lors des deux réunions organisées à l'intention des riverains et des acteurs économiques de la commune. Les différents aménagements, les places de stationnement et les passages pour piétons n'étant globalement pas remis en cause par les intéressés,

Le Conseil, à l'unanimité,

*décide d'approuver l'avant-projet définitif de ces travaux et son plan de financement,

*autorise le maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'appel d'offres.

3)CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Monsieur le Maire expose la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021 dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

.....

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet. Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- *Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- *Conforter les filières courtes et d'excellence
- *Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- *Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- *Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- *Adapter le territoire à l'avancée en âge
- *Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble

DECIDE,

d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021 dont les éléments essentiels sont les suivants :
les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante
de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération

(15 voix pour, 1 abstention : Mme Violaine DECKER-COUSTY, 1 refus de vote : M. Didier SCHAEFFER)

.....

4)AFFAIRES COMPTABLES

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Alliés,
l'assemblée,

*approuve le plan de financement de cet investissement comme suit :

A) Dépenses

Travaux	1.530.558,-
Maître d'œuvre	63.336,-
ATIP	9.600,-
Divers/Imprévus	<u>26.476,-</u>
	1.630.000,- € TTC

B) Recettes

Subvention DETR	220.000,-
« Département	100.000,-
« CdC Pays de Barr	39.000,-
Participation PUP	71.000,-
FCTVA	270.000,-
Emprunt	340.500,-
Autofinancement	<u>589.500,-</u>
	1.630.000,- €

*sollicite les subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, du fonds de solidarité communal prévu au contrat départemental et du fonds de soutien des investissements de la communauté de communes du pays de Barr,

*autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes et à déposer, éventuellement, d'autres dossiers d'aide financière. (16 voix pour, 1 abstention : M.Didier SCHAEFFER)

5)INFORMATIONS

En fin de séance,

M.Jean-Claude MANDRY, Maire,

*informe que l'augmentation de la cotisation foncière des entreprises perçue par la CdC sera reversée en 2018 à la commune par le biais de l'allocation compensatrice. Cette dernière passera de 190.000,-€ à 200.000,-€,

*fait part que le rapport d'activités 2016 de la communauté de communes du Pays de Barr sera transmis aux conseillers par voie électronique,

*en réponse à la demande de Mme Edith CARL, conseillère, précise que les services fiscaux procéderont prochainement à l'évaluation du terrain appartenant au CNRS de la rue de la Montagne,

*relate que les pourparlers concernant l'achat des parcelles de l'éco quartier n'ont pas évolué.

Ainsi et fait et délibéré comme ci-dessus.